

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les annonces pourront être payées en timbres-
envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Judi soir, 27 novembre.

Pâle, nerveux, M. Etienne s'est efforcé de démontrer à la Chambre que le Tonkin est un pays merveilleux et que tous les crédits demandés pour cette colonie doivent être accordés sans hésitation.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a, d'ailleurs, convenu sans mauvaise grâce que le fonctionnarisme fleurit au Tonkin et que les fautes commises par l'administration ne se comptent plus.

Avec une certaine aigreur, il a attaqué les gouverneurs et les conseils supérieurs du Tonkin et de l'Annam, mais naturellement il a fait l'éloge de son personnel, et après avoir reproché à M. Le Myre de Vilers, rapporteur, d'avoir servi tous les régimes, il a annoncé que si la Chambre votait le budget du Tonkin, nos colons seraient très satisfaits, et que les indigènes se féliciteraient de leur sort.

De son côté, M. Le Myre de Vilers a fait l'éloge du sol, de la richesse, du climat du Tonkin et il a lancé un cri de victoire en constatant que personne n'en demande l'évacuation, mais, comme M. Etienne, il a été obligé de reconnaître que le gaspillage le plus éhonté s'établit dans cette colonie.

Les abus succèdent aux abus ; semblables à des oiseaux de proie, les créatures des républicains s'abattent sur le Tonkin avec une fonction, une charge quelconque et ne cherchent qu'à faire leur fortune le plus rapidement possible : voilà la vérité.

Quant au climat tant vanté, il est incontestable qu'il est funeste aux Européens, et ainsi que l'a rappelé M. Porteu, tous les médecins entendus en 1885 par la commission du Tonkin ont été unanimes à le reconnaître.

M. Le Myre de Vilers, tout en faisant l'éloge de la colonie, ne s'est pas gêné pour critiquer avec véhémence les agissements du sous-secrétaire d'Etat et de son administration.

— Il n'y a que désordre et qu'abus au Tonkin, a déclaré le rapporteur.

Hélas ! ce n'est que trop vrai !

Si les colonies sont si riches qu'on veut bien le dire et qu'elles coûtent encore à la France, chaque année, plus de 70 millions, il faut bien que les désordres et les abus soient à leur comble.

La conclusion de M. Le Myre de Vilers a été inattendue.

— Malgré le gaspillage, s'est-il écrié, malgré les abus, il faut voter le projet du gouvernement à condition qu'il ne recommencera plus.

Chaque année, le gouvernement fait des promesses, chaque année il oublie de les tenir.

M. Clémenceau a fait remarquer que la situation n'a pas changé, que le Tonkin est au pillage et que le gouvernement, en outre, a caché la vérité.

Aux applaudissements de l'opposition et de la gauche, M. Clémenceau a fait ressortir qu'au moment où le gouvernement demandait des réductions, il savait pertinemment que le dé-

ficit se creusait sans cesse plus considérable et que c'est ainsi qu'on est obligé de reconnaître qu'il existe depuis quatre ans un déficit se déchantant actuellement par plus de dix-huit millions.

La France est sans cesse engagée par le gouvernement sans qu'elle le sache.

Il est temps que cela finisse !

Comment ? Le gouverneur général dégrève sans droit des colons au Tonkin parce que ces colons sont ses amis, et le ministre laisse faire ?

Que devient la responsabilité ministérielle ?

Que devient l'égalité devant la loi ?

LE KRACH MARY-RAYNAUD

LA BANQUE D'ÉTAT EN FAILLITE

Nous lisons dans le XIX^e Siècle d'hier :

« L'affaire Mary-Raynaud a eu le dénouement que nous avions prévu.

Cet audacieux repris de justice qui, pour se faire élire dans l'arrondissement de Saint-Flour, avait usé des mêmes procédés que les Loreau, les Greffulhe et les Jaluzot, et qui avait trouvé à Paris comme en Auvergne des journaux bien pensants pour le défendre, vient de se faire justice lui-même, au moment où la justice allait lui mettre une fois de plus la main au collet.

Mary-Raynaud, le directeur de la Banque d'Etat, a disparu depuis deux jours.

Les uns disent qu'il s'est suicidé comme le directeur des Bouillons-Parisiens Rosenbaum, comme le directeur de l'ancien Comptoir d'Escompte Denfert-Rochereau. D'autres disent qu'en admettant une pareille hypothèse on lui fait beaucoup d'honneur et qu'il a probablement dû prendre la fuite après s'être approprié ce qui restait des dépôts de la Banque d'Etat.

LES PROCÉDÉS DE MARY-RAYNAUD

Mary-Raynaud était, sinon l'inventeur des participations financières, au moins celui des tripoteurs financiers de la dernière catégorie qui leur avait donné la plus grande extension.

Ayant fondé en 1879 la Banque de la Bourse sous la forme de société anonyme en participation, il avait été forcé, dès 1883, de suspendre ses paiements, et sa chute eut pour conséquence sa condamnation, le 6 janvier 1885, à trois ans de prison pour escroqueries.

Mais ce châtiment, auquel il s'est soustrait grâce à l'intervention du trop célèbre Daniel Wilson, ne devait pas lui servir de leçon.

En effet, dès le 26 février 1886, nous le trouvons en train de constituer la Banque d'Etat, alors sans indication de capital social, au moyen d'une souscription publique d'actions sur lesquelles 250 fr. seulement devaient être versés. Elle avait pour objet la spéculation sur toutes les valeurs d'Etat en général.

Mais les souscripteurs restèrent assez rares, et Mary-Raynaud fini par constituer sa société au capital de 10 millions, en s'attribuant comme apport la plus grosse partie du capital social.

Son système consistait à solliciter et rece-

voir en dépôt soit des escomptes de la Banque de France, soit des obligations et de la rente 3 0/0, l'Extérieur, et enfin dont on peut tirer un grand parti à la Bourse, et de promettre aux déposants de leur payer 30 0/0 d'intérêt sur les 100 francs versés en espèces ou en titres.

Ces 30 0/0 étaient payés mensuellement si les déposants l'exigeaient.

C'est une pratique contre laquelle nous nous sommes souvent élevés, mais qui a cependant trouvé de nombreux imitateurs.

Nos lecteurs se rappellent que nous avons mis fréquemment en garde les déposants contre les fallacieuses promesses des gogos qui leur faisaient 3,200 ou 4,000 fr. par an sans risques en cinq minutes.

C'était exagérer le système de Mary-Raynaud, car lui aussi garantissait ses opérations sans aucun risque et s'engageait à rendre les titres qu'on avait la naïveté de lui confier.

DÉNOUEMENT FATAL

Il est arrivé à la Banque d'Etat ce qui arrive fatalement à tout établissement de crédit, petit ou grand, qui sollicite du public des impôts d'argent et qui, pour servir à ces dépôts un intérêt petit ou grand de 1 0/0 ou 30 0/0, emploie cet argent dans des opérations hasardeuses, que ces opérations consistent dans des spéculations à la Bourse ou dans des placements en fonds étrangers, argentins ou portugais.

Un jour est venu où, à la suite de circonstances que tout le monde connaît, les déposants de la Banque d'Etat ont eu des inquiétudes. Alors, ils ont réclamé leur argent.

M. Mary-Raynaud a commencé par rembourser les plus pressés et les plus exigeants. Pour se procurer des ressources, il s'est lancé dans de nouvelles spéculations qui n'ont pas été heureuses. Puis les demandes de remboursement devenant plus nombreuses, il n'a pas voulu attendre l'inévitable krach.

LA DISPARITION

Lundi dernier, Mary-Raynaud se rendit à la Chambre pour jouir une dernière fois de son mandat de député. Le matin, en déjeunant avec le chef du contentieux de la Banque d'Etat, M. Flament, il avait poussé la fanfaronnade jusqu'à parler de son intention de faire une interpellation. Il est vraiment dommage qu'il n'ait pas donné suite à son projet. C'eût été un joyeux spectacle de voir cet escroc, déjà chevronné, interpellé le ministre de la justice.

Le lendemain, Mary-Raynaud sortit de bonne heure en disant à sa femme qu'il se rendait chez son agréé.

Depuis, on ne l'a plus revu.

Dans l'après-midi, M. Flament ne voyant pas revenir comme d'habitude Mary-Raynaud à la Banque d'Etat et se doutant probablement des raisons de ce retard, alla trouver M^{me} Mary-Raynaud et lui demanda ce qu'était devenu son mari.

M^{me} Mary-Raynaud répondit qu'elle n'en savait absolument rien.

La soirée, la nuit, se passèrent, on ne vit pas reparaitre Mary-Raynaud.

Hier matin, M. Flament retourna avenue du

Bois-de-Boulogne, dans le somptueux hôtel du banquier. M^{me} Mary-Raynaud ne savait ou ne disait ne rien savoir de plus que la veille.

M. Flament se rendit alors chez M. Lambin, commissaire de police du quartier des Bassins, et l'informa de la disparition du financier-député.

Une enquête fut aussitôt ouverte. On demanda dans toutes les gares si on avait vu passer quelqu'un répondant au signalement de Mary-Raynaud, avec une médaille de député.

On s'aperçut que comme la plupart de celles auxquelles nous sommes habitués M. Lozé, n'aboutit à aucune conclusion. Mary-Raynaud était devenu aussi introuvable que Padlewski.

M. Lambin se décida alors à aller chez M^{me} Mary-Raynaud, qui lui fit remarquer qu'un revolver avait disparu d'une panoplie.

Cependant, la nouvelle de la disparition de Mary-Raynaud s'est rapidement répandue, et dans la journée, un grand nombre de déposants allaient réclamer leurs capitaux à la Banque d'Etat, place de la Bourse.

Mais la caisse était fermée, et aux uns comme aux autres on répondait que « le directeur étant absent, on ne pouvait payer personne ».

On s'imagine aisément que cette réponse n'était pas faite pour satisfaire les gogos qui s'étaient laissés prendre aux belles promesses de Mary-Raynaud.

L'un d'eux, M. Jules-César Chambon, demeurant 129, avenue Victor-Hugo, ne tarda pas à déposer une plainte entre les mains de M. Rony de Balnègre, commissaire de police du quartier Vivienne.

Au domicile particulier de Mary-Raynaud, avenue du Bois-de-Boulogne, un grand nombre de créanciers sont venus, en sortant de la Banque d'Etat, demander des nouvelles. Mais la porte restait invariablement fermée. Elle ne s'est ouverte que pour recevoir un chapeau envoyé par la maison du Petit-Saint-Thomas pour la fille de Mlle Mary-Raynaud, Mlle Fanny.

Deux créanciers, qui se trouvaient là au moment où le garçon de magasin du Petit-Saint-Thomas s'est présenté, voulaient s'opposer à ce qu'il livrât la commande.

— Pourquoi cela ? leur dit-il.

— Parce qu'on ne vous payera pas, répondit l'un d'eux.

— Je voudrais bien voir cela. Et, sans tenir compte de ces observations, le garçon remit le chapeau à la concierge, qui revint quelques instants après payer la facture à travers la grille.

— C'est encore avec notre argent qu'on paie cela ! s'écria alors un des deux créanciers.

ÉPILOGUE

Dans la journée, le chef du contentieux de la Banque d'Etat a demandé au tribunal de commerce la nomination d'un administrateur provisoire.

M. Maillard, syndic, a été chargé de faire une enquête.

Dans la soirée, les scellés ont été apposés. La faillite sera sans doute prononcée aujourd'hui.

Froment-commerce, l'hectolitre	18 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 50	Veau	2 —
Méteil	14 85	Mouton	2 40
Seigle	11 25	Poulets la couple	3 50
Orge	12 25	Dindonneaux	11 —
Avoine	8 50	Canards	4 50
Sarrasin	—	Oies	10 50
Haricots blancs	28 —	Beurre le kilog.	2 10
Haricots rouges	24 —	Œufs la douzaine	1 30
Fèves	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Noix	18 —	—	40 —
Châtaignes	10 —	—	30 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	130 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	—
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	54 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 18 50 à 19 »	de 10 » à »	de 8 50 à »	»
Saumur, de 18 30 à 18 50	de 8 » à »	de 8 » à 10 »	»
Cholet, de 18 50 à »	de 8 » à »	de 8 75 à 10 »	»
Baugé, de 18 50 à »	de 9 25 à »	de 8 50 à »	»
Segré, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à »	de 8 50 à »	»
Beaupréau, de 18 50 à 18 70	de 9 » à »	de 9 » à »	»
Montfaucon, de 18 50 à »	de 9 » à »	de 8 50 à »	»
Montrevault, de 18 75 à 19 »	de 9 » à »	de 8 50 à »	»
Chemillé, de 18 75 à 19 25	de 9 » à »	de 8 50 à »	»
Champloceaux, de 18 75 à 19 25	de 9 » à »	de 8 50 à »	»
St-Florent-le-Vieil, de 18 75 à 19 25	de 9 » à »	de 8 50 à »	»
Vihiers, de 19 » à »	de 8 50 à »	de 8 50 à 9 »	»
Brissac, de 18 75 à »	de 8 50 à »	de 8 50 à »	»
Chalonnas, de 18 50 à »	de 8 50 à »	de 8 50 à »	»
Doué, de 18 50 à »	de 8 50 à »	de 8 50 à »	»
Nantes, blés américains, de 24 50 à » les 100 kilos.			
Bons blés français, de 23 75 à 24 25 les 100 kilos.			

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal La Jeune Mère s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les dispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne;
3^o 185 ÉTAUSSES avec leurs branches, essence frêne, saule et orme;
4^o 40 beaux BALIVEAUX, en frêne, pouvant faire du bois de travail, charronnage, etc.

Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent. Exploitation facile.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

A Louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

A CÉDER DE SUITE CAFÉ DU MARCHÉ

Place de la Bilange, 24, Saumur

Pour renseignements, s'y adresser. — Conditions avantageuses.

MAISON A LOUER

En totalité ou par parties

Rue Gambetta

Comprenant, au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine; au 1^{er} étage, cinq chambres; au second étage, quatre chambres; cave, grenier, écurie à 3 chevaux et remise à 4 voitures.

S'adresser à M. LECOINDRE, rue Gambetta. (846)

A Vendre ou à Louer UNE JOLIE VILLA

Située route du château de Launay, commune de Villebernier, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{me} POISSON, qui l'habite.

TAILLE DES ARBRES & entretien des Jardins

Victor MONTAUDON
Horticulteur-Fleuriste
Rue de Poitiers, n^o 39, SAUMUR
SUCCESSION DE M^{me} V^o GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

ON DEMANDE une bonne FEMME de CHAMBRE, pour Noël.

S'adresser au bureau du journal.

ON demande CAISSIÈRE aux Magasins de Nouveautés MEXME F^{res}, 18 et 20, rue d'Orléans, Saumur.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DES CHOCOLATS, CACAOS & THÉS des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.
— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.
Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.
Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Liniers-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18	soir	9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	4 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 55		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3	5 29	9 50		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	4 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	4 39	3 16	5 43		11 7	11 53	
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Liniers-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44		
Montreuil-Bellay	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	
Thouars	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	
Niort	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes dt.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35		
Angers dt.		6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 10	5 20	9 35		
La Ménétré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1			
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52	6 23					
St-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32					
St-Martin		7 33		12 59	4 7	6 41					
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 14	4 20	5 56	6 58	10 24			
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45						
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50			
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16			
Tours ar.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48			
Paris arr.	10 39			4 48	10 46	2 35	11 58				

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Expr. mixte matin
Paris (départ)	9 25	11 45	11 45	12 45	11 20	11 20	12 20	
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47	
Langeais	2 23	5 46	8 11	11 39	3 30	6 8	9 30	
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7	
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19	
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32	
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42	
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25		
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32		

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT PAYÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Jeudi soir, 27 novembre.

Pâle, nerveux, M. Etienne s'est efforcé de démontrer à la Chambre que le Tonkin est un pays merveilleux et que tous les crédits demandés pour cette colonie doivent être accordés sans hésitation.

Le sous-secrétaire d'État aux colonies a, d'ailleurs, convenu sans mauvaise grâce que le fonctionnarisme fleurit au Tonkin et que les fautes commises par l'administration ne se comptent plus.

Avec une certaine aigreur, il a attaqué les gouverneurs et les conseils supérieurs du Tonkin et de l'Annam, mais naturellement il a fait l'éloge de son personnel, et après avoir reproché à M. Le Myre de Vilers, rapporteur, d'avoir servi tous les régimes, il a annoncé que si la Chambre votait le budget du Tonkin, nos colons seraient très satisfaits, et que les indigènes se féliciteraient de leur sort.

De son côté, M. Le Myre de Vilers a fait l'éloge du sol, de la richesse, du climat du Tonkin et il a lancé un cri de victoire en constatant que personne n'en demande l'évacuation, mais, comme M. Etienne, il a été obligé de reconnaître que le gaspillage le plus éhonté s'élevait dans cette colonie.

Les abus succèdent aux abus ; semblables à des oiseaux de proie, les créatures des républicains s'abattent sur le Tonkin avec une fonction, une charge quelconque et ne cherchent qu'à faire leur fortune le plus rapidement possible : voilà la vérité.

Quant au climat tant vanté, il est incontestable qu'il est funeste aux Européens, et ainsi que l'a rappelé M. Porteu, tous les médecins entendus en 1885 par la commission du Tonkin ont été unanimes à le reconnaître.

M. Le Myre de Vilers, tout en faisant l'éloge de la colonie, ne s'est pas gêné pour critiquer avec véhémence les agissements du sous-secrétaire d'État et de son administration.

— Il n'y a que désordre et qu'abus au Tonkin, a déclaré le rapporteur.

Hélas ! ce n'est que trop vrai !
Si les colonies sont si riches qu'on veut bien le dire et qu'elles coûtent encore à la France, chaque année, plus de 70 millions, il faut bien que les désordres et les abus soient à leur comble.

La conclusion de M. Le Myre de Vilers a été inattendue.

— Malgré le gaspillage, s'est-il écrié, malgré les abus, il faut voter le projet du gouvernement à condition qu'il ne recommencera plus.

— Chaque année, le gouvernement fait des promesses, chaque année il oublie de les tenir.

M. Clémenceau a fait remarquer que la situation n'a pas changé, que le Tonkin est au pillage et que le gouvernement, en outre, a caché la vérité.

Aux applaudissements de l'opposition et de la gauche, M. Clémenceau a fait ressortir qu'au moment où le gouvernement demandait des réductions, il savait pertinemment que le dé-

ficit se creusait sans cesse plus considérable et que c'est ainsi qu'on est obligé de reconnaître qu'il existe depuis quatre ans un déficit se déchantant actuellement par plus de dix-huit millions.

La France est sans cesse engagée par le gouvernement sans qu'elle le sache.

Il est temps que cela finisse !

Comment ? Le gouverneur général dégrève sans droit des colons au Tonkin parce que ces colons sont ses amis, et le ministre laisse faire ?

Que devient la responsabilité ministérielle ?

Que devient l'égalité devant la loi ?

LE KRACH MARY-RAYNAUD

LA BANQUE D'ÉTAT EN FAILLITE

Nous lisons dans le XIX^e Siècle d'hier :

« L'affaire Mary-Raynaud a eu le dénouement que nous avions prévu.

Cet audacieux repris de justice qui, pour se faire élire dans l'arrondissement de Saint-Flour, avait usé des mêmes procédés que les Loreau, les Greffulhe et les Jaluzot, et qui avait trouvé à Paris comme en Auvergne des journaux bien pensants pour le défendre, vient de se faire justice lui-même, au moment où la justice allait lui mettre une fois de plus la main au collet.

Mary-Raynaud, le directeur de la Banque d'Etat, a disparu depuis deux jours.

Les uns disent qu'il s'est suicidé comme le directeur des Bouillons-Parisiens Rosenbaum, comme le directeur de l'ancien Comptoir d'Escompte Denfert-Rochereau. D'autres disent qu'en admettant une pareille hypothèse on lui fait beaucoup d'honneur et qu'il a probablement dû prendre la fuite après s'être approprié ce qui restait des dépôts de la Banque d'Etat.

LES PROCÉDÉS DE MARY-RAYNAUD

Mary-Raynaud était, sinon l'inventeur des participations financières, au moins celui des tripoteurs financiers de la dernière catégorie qui leur avait donné la plus grande extension.

Ayant fondé en 1879 la Banque de la Bourse sous la forme de société anonyme en participation, il avait été forcé, dès 1883, de suspendre ses paiements, et sa chute eut pour conséquence sa condamnation, le 6 janvier 1885, à trois ans de prison pour escroqueries.

Mais ce châtement, auquel il s'est soustrait grâce à l'intervention du trop célèbre Daniel Wilson, ne devait pas lui servir de leçon.

En effet, dès le 26 février 1886, nous le trouvons en train de constituer la Banque d'Etat, alors sans indication de capital social, au moyen d'une souscription publique d'actions sur lesquelles 250 fr. seulement devaient être versés. Elle avait pour objet la spéculation sur toutes les valeurs d'Etat en général.

Mais les souscripteurs restèrent assez rares, et Mary-Raynaud fini par constituer sa société au capital de 10 millions, en s'attribuant comme apport la plus grosse partie du capital social.

Son système consistait à solliciter et rece-

voir en dépôt soit des espèces, soit des titres, comme les obligations et les actions de Panama, la rente 3 0/0, l'Extérieure, toutes les valeurs enfin dont on peut tirer un parti quelconque à la Bourse, et de promettre à ses naïfs déposants de leur payer 30 0/0 d'intérêts pour 100 francs versés en espèces ou en titres.

Ces 30 0/0 était payés mensuellement si les déposant l'exigeaient.

C'est une pratique contre laquelle nous nous sommes souvent élevés, mais qui a cependant trouvé de nombreux imitateurs.

Nos lecteurs se rappellent que nous les avons mis fréquemment en garde contre les fallacieuses promesses des gens qui leur offraient 3,200 ou 4,000 fr. pour cent francs à gagner sans risques en cinq jours de Bourse.

C'était exagérer le système de Mary-Raynaud, car lui aussi garantissait ses opérations sans aucun risque et s'engageait à rendre les titres qu'on avait la naïveté de lui confier.

DÉNOUEMENT FATAL

Il est arrivé à la Banque d'Etat ce qui arrive fatalement à tout établissement de crédit, petit ou grand, qui sollicite du public des impôts d'argent et qui, pour servir à ces dépôts un intérêt petit ou grand de 1 0/0 ou 30 0/0, emploie cet argent dans des opérations hasardeuses, que ces opérations consistent dans des spéculations à la Bourse ou dans des placements en fonds étrangers, argentins ou portugais.

Un jour est venu où, à la suite de circonstances que tout le monde connaît, les déposants de la Banque d'Etat ont eu des inquiétudes. Alors, ils ont réclamé leur argent.

M. Mary-Raynaud a commencé par rembourser les plus pressés et les plus exigeants. Pour se procurer des ressources, il s'est lancé dans de nouvelles spéculations qui n'ont pas été heureuses. Puis les demandes de remboursement devenant plus nombreuses, il n'a pas voulu attendre l'inévitable krach.

LA DISPARITION

Lundi dernier, Mary-Raynaud se rendit à la Chambre pour jouer une dernière fois de son mandat de député. Le matin, en déjeunant avec le chef du contentieux de la Banque d'Etat, M. Flament, il avait poussé la fanfaronnade jusqu'à parler de son intention de faire une interpellation. Il est vraiment dommage qu'il n'ait pas donné suite à son projet. C'eût été un joyeux spectacle de voir cet escroc, déjà chevronné, interpellé le ministre de la justice.

Le lendemain, Mary-Raynaud sortit de bonne heure en disant à sa femme qu'il se rendait chez son agréé.

Depuis, on ne l'a plus revu.

Dans l'après-midi, M. Flament ne voyant pas revenir comme d'habitude Mary-Raynaud à la Banque d'Etat et se doutant probablement des raisons de ce retard, alla trouver M^{me} Mary-Raynaud et lui demanda ce qu'était devenu son mari.

M^{me} Mary-Raynaud répondit qu'elle n'en savait absolument rien.

La soirée, la nuit, se passèrent, on ne vit pas reparaitre Mary-Raynaud.

Hier matin, M. Flament retourna avenue du

Bois-de-Boulogne, dans le somptueux hôtel du banquier. M^{me} Mary-Raynaud ne savait ou disait ne rien savoir de plus que la veille.

M. Flament se rendit alors chez M. Lambin, commissaire de police du quartier des Bassins, et l'informa de la disparition du financier-député.

Une enquête fut aussitôt ouverte. On demanda dans toutes les gares si on avait vu passer quelqu'un répondant au signalement de Mary-Raynaud, avec une médaille de député.

L'enquête, comme la plupart de celles auxquelles nous a habitués M. Lozé, n'aboutit à aucun résultat.

Mary-Raynaud était devenu aussi introuvable que Padlewski.

M. Lambin se décida alors à aller chez M^{me} Mary-Raynaud, qui lui fit remarquer qu'un revolver avait disparu d'une panoplie.

Cependant, la nouvelle de la disparition de Mary-Raynaud s'est rapidement répandue, et dans la journée, un grand nombre de déposants allaient réclamer leurs capitaux à la Banque d'Etat, place de la Bourse.

Mais la caisse était fermée, et aux uns comme aux autres on répondait que « le directeur étant absent, on ne pouvait payer personne ».

On s'imagine aisément que cette réponse n'était pas faite pour satisfaire les gogos qui s'étaient laissés prendre aux belles promesses de Mary-Raynaud.

L'un d'eux, M. Jules-César Chambon, demeurant 129, avenue Victor-Hugo, ne tarda pas à déposer une plainte entre les mains de M. Rony de Balnègre, commissaire de police du quartier Vivienne.

Au domicile particulier de Mary-Raynaud, avenue du Bois-de-Boulogne, un grand nombre de créanciers sont venus, en sortant de la Banque d'Etat, demander des nouvelles. Mais la porte restait invariablement fermée. Elle ne s'est ouverte que pour recevoir un chapeau envoyé par la maison du Petit-Saint-Thomas pour la fille de Mlle Mary-Raynaud, Mlle Fanny.

Deux créanciers, qui se trouvaient là au moment où le garçon de magasin du Petit-Saint-Thomas s'est présenté, voulaient s'opposer à ce qu'il livrât la commande.

— Pourquoi cela ? leur dit-il.

— Parce qu'on ne vous payera pas, répondit l'un d'eux.

— Je voudrais bien voir cela. Et, sans tenir compte de ces observations, le garçon remit le chapeau à la concierge, qui revint quelques instants après payer la facture à travers la grille.

— C'est encore avec notre argent qu'on paie cela ! s'écria alors un des deux créanciers.

ÉPILOGUE

Dans la journée, le chef du contentieux de la Banque d'Etat a demandé au tribunal de commerce la nomination d'un administrateur provisoire.

M. Maillard, syndic, a été chargé de faire une enquête.

Dans la soirée, les scellés ont été apposés. La faillite sera sans doute prononcée aujourd'hui. »

LE PAIN CHER

La deuxième sous-commission des douanes a voté la perception d'un droit de 6 francs à l'entrée en France du pain fabriqué à l'étranger. En émettant ce vote, la sous-commission n'a fait qu'accepter la proposition du gouvernement, interprète en cette circonstance des vœux formulés non seulement par l'industrie de la Boulangerie, mais par un grand nombre de chambres de commerce. Il fallait bien s'attendre à ce que le caractère de ce vote fût dénaturé. Nous ne sommes donc point surpris de voir certains journaux de gauche en prendre prétexte pour parler du « pain cher » et presque accuser les membres de la commission des douanes et le gouvernement par la même occasion d'être des « affameurs ». Cette thèse n'a qu'un défaut, c'est qu'elle dénote de la part de ceux qui la soutiennent une ignorance absolue de la question.

Il ne s'agit pas en effet d'une augmentation du prix du pain. La libre introduction du pain étranger n'a pas amené un centime de diminution sur le prix du pain dans toute la France. Seuls, les consommateurs qui résident le long de la frontière ont pu réaliser une économie apparente de cinq centimes par jour et par tête. En revanche, le Trésor a touché, rien qu'en 1889, un million de moins qu'il n'aurait perçu si le droit avait été établi, et en conséquence est obligé de demander ce million aux contribuables; en revanche encore, l'industrie boulangère a été complètement ruinée sur la frontière française, et, en dix ans, les deux tiers des fours ont été éteints. Ce privilège de quelques consommateurs français coûte comme on voit assez cher aux autres. C'est cette inégalité que l'établissement d'un droit sur le pain étranger fera disparaître et, en ce sens, la mesure a un caractère éminemment démocratique. Quant aux consommateurs français, ils auront un million de moins à déboursier et ne paieront pas le pain un centime de plus.

INFORMATIONS

LES INTÉRÊTS AGRICOLES

Le budget de l'agriculture a été discuté mardi à la Chambre d'une bien singulière façon. Un grand nombre d'orateurs se sont succédés à la tribune signalant l'insuffisance de certains crédits, appelant l'attention et la sollicitude du gouvernement sur diverses questions fort intéressantes. Invariablement, Gouvernement et Commission ont protesté de leur sollicitude et promis de faire quelque chose... un de ces jours. Quant à modifier en quoi que ce soit les propositions budgétaires, on s'est gardé d'en rien faire. C'est généralement ainsi que cela se passe en République, mais le fait, pour être usité, n'en est pas moins intéressant à noter.

62 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

« Hélas! ce n'est pas moi qui ai le plus souffert. Je vous retrouve pauvre, sans doute, mais plus belle encore, plus digne d'admiration et d'amour. Et voilà que je vous aime et que je vous le dis, moi qui, hier encore, n'osais affronter votre présence. Ah! pourquoi maintenant vous conduirais-je sur ces tombes? Ne comprenez-vous pas que j'ai rompu le vœu qui me liait à la morte? Ne comprenez-vous pas que l'autre Jeanne elle-même a voulu que j'oublie, puisqu'elle ne m'a pas protégé de son aile, puisqu'elle ne m'a pas empêché de vous aimer? »

Mlle de Buheil s'était détournée à moitié. Accoudée au marbre de la cheminée, elle avait couvert sa figure de sa main droite gantée, et les larmes coulaient entre ses doigts. Pierre avait repris l'autre main; il la tenait frémissante. Emporté par l'exaltation, il continuait son incohérente déclaration.

L'AFFAIRE MARY-RAYNAUD

L'émotion est très grande à la Banque d'Etat, où l'on refuse tout paiement. Les poursuites judiciaires ne sont pas commencées.

M. Maillard, le syndic, reçoit les lettres chargées, et entend, d'autre part, les nombreuses plaintes des déposants.

Ce sont des lamentations continuelles.

On suppose que M. Mary-Raynaud a gagné l'Angleterre. La police ne croit pas au suicide.

Sur la porte des bureaux de la Banque d'Etat, on lit :

« Pour tous les renseignements, s'adresser au syndic, M. Maillard, 4, boulevard Saint-Michel. »

Mais aux visiteurs, le fondé de pouvoirs de M. Maillard répond : A demain.

Le tribunal de commerce a prononcé hier la faillite de la Banque d'Etat, dont le directeur est M. Mary-Raynaud.

Le gouvernement n'a encore rien décidé en ce qui concerne la représentation de la France aux obsèques du roi de Hollande. On peut, cependant, annoncer que M. Louis Legrand, ministre de France à La Haye, recevra les lettres d'ambassadeur extraordinaire.

Il se peut aussi qu'une mission militaire spéciale soit adjointe à notre représentant auprès de la Hollande. Le gouvernement réglera son attitude sur celle des autres puissances.

LE SECRET DE L'INSTRUCTION

Plusieurs députés ont déposé la proposition suivante :

« Il est interdit de publier les procès-verbaux ou de rendre compte, par extrait supposé ou déclaré vrai, comme émanant du juge d'instruction, les témoignages, interrogatoires ou tous autres actes d'instruction criminelle, lorsque cette instruction aura été ouverte par un réquisitoire introductif. Toute contravention à la présente loi est punie d'une amende de 500 à 10,000 fr. »

Que vont dire certains journaux ?

C'est leur ôter le pain de la bouche que leur enlever cette ressource.

Hier, le docteur Péan a inoculé, à l'hôpital Saint-Louis, cinq malades avec la lympe du docteur Koch. — L'état de ces malades est satisfaisant.

Une dépêche de Toulon annonce que la chambre des mises en accusation vient de renvoyer M. Fouroux et les dames de Jonquière, Audibert et Laure devant les assises. — Elle a rejeté leur demande de libération provisoire.

La Cour d'assises de la Gironde a condamné aux travaux forcés à perpétuité un berger

nommé Castany, âgé de 17 ans, qui a assassiné en septembre dernier un vieillard de 66 ans pour le voler.

Le Conseil de guerre de Besançon a acquitté avant-hier Diétrich, casernier à Belfort, accusé d'espionnage.

LE PONT DE FOURVIÈRE

Le conseil général du Rhône avait décidé de tenir une session extraordinaire pour terminer l'importante question du chemin de fer projeté de Lyon à Saint-Etienne, avec un pont monumental reliant la colline de Fourvière à celle de la Croix-Rousse par dessus la Saône, les lignes de l'Ain et de la Suisse à celle de la Loire.

Il s'agissait, pour le département et la ville de Lyon, d'une garantie d'intérêt pendant soixante ans pour une ligne qui coûtera trente millions. Après un long débat, la garantie a été votée à une faible majorité et la session close. Le pont de Fourvière sera un monument unique en France.

ÉTRANGER

L'empereur d'Allemagne vient de donner des ordres pour accélérer la formation des officiers allemands. Des mesures spéciales vont être prises pour obtenir trois promotions d'officiers en deux ans, dans les huit Ecoles de guerre allemandes. Les cours, qui durent ordinairement neuf mois, seront donc ramenés à une durée de huit mois à peine. Il n'y aura pour ainsi dire plus d'interruption entre deux cours consécutifs, et les officiers du cadre des Ecoles vont être dispensés, pendant les deux années, de retourner faire le service dans les troupes pendant les intervalles des cours.

Il va de plus être créé une neuvième Ecole de guerre au printemps de 1892.

Enfin, pour accélérer encore la formation des officiers, le temps de service dans le corps de troupes, exigé des cadets avant de pouvoir se présenter aux Ecoles de guerre, sera réduit de cinq mois à trois mois, ou même à deux mois seulement pour ceux qui auront obtenu le « caractère » d'enseigne porte-épée.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CADRE DES GÉNÉRAUX POUR 1891

On compte douze généraux de division qui seront atteints, en 1891, par la limite d'âge de 65 ans assignée aux services actifs, et vingt-deux généraux de brigade par la limite d'âge de 62 ans.

D'autre part, il restera à remplacer un général de division et trois généraux de brigade qui seront admis au cadre de réserve avant le 31 décembre 1890.

Il y aura donc à nommer l'an prochain au moins treize généraux de division et trente-huit généraux de brigade.

En outre, passeront, en 1891, au cadre de réserve, les généraux de division Bréart, Colonnieu, Gand, Queydat et Japy, de l'infanterie; Robillot, de Brécourt et de Larclause, de la cavalerie; Pochat, de l'artillerie; Lanty, du génie; Munier, de l'état-major;

Les généraux de brigade Béranger, Duval, Massonand, Nogez et Petit, de l'infanterie; de Néroni, Roustain, Delorme et Dombrot, de la cavalerie; Cahons, Saillard, Pinel et Saget, de l'artillerie; Fangeron et Lallemant, du génie; Le Maître et Schneider, de la gendarmerie; Diaddo, Faivre, Guillet, Pagès et de Ticharner, de l'état-major.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Les personnes ayant reçu des invitations à la messe de Sainte-Cécile sont instamment priées de se munir de leur carte pour avoir droit à une chaise.

INCENDIE RUE NATIONALE

Ce matin, vers dix heures et demie, un incendie s'est déclaré dans une maison appartenant à M. Guérineau, 19, rue Nationale.

C'est dans une chambre du second, louée à M. Vizy, employé dans une maison de commerce, que le feu a pris naissance.

On suppose que, en l'absence de M. et M^{me} Vizy, le poêle aura communiqué des étincelles au lit, qui a été brûlé. Le mobilier de cette chambre a été consumé. Les pompiers, bientôt prévenus, se sont rendus promptement maîtres de ce commencement d'incendie et ont préservé les appartements contigus.

Le mobilier de M. Vizy était assuré.

LA TAXE

SUR LES VALEURS IMMOBILIÈRES

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières fut établi par l'Assemblée nationale à la suite des désastres de 1870-1871.

C'était un impôt très dur, inique, on en convint, mais la nécessité fit passer par dessus toutes les objections.

Il s'agit, en ce moment, non de l'alléger, ce qui serait juste, mais de l'aggraver en le portant de 3 à 4 0/0.

Au total, quand cette augmentation de taxe sera votée, ce sera d'une somme de 137 millions qu'on amoindrira le revenu net des valeurs mobilières, lequel ne représente pourtant que le résidu laissé par le fisc au contribuable, déductions faites de l'enregistrement et des autres gabelles qui pèsent sur toutes les

— Voyons! répondez-moi, dites-moi quelque chose. Ne l'avez-vous pas affirmé tout à l'heure, je ne suis pas comme les autres. Dites. Me le permettez-vous, cet amour? Vous fait-il horreur ou pitié?

Elle gardait le silence, ne pouvant parler. Jamais bonheur ne lui avait paru si redoutable. Une fois encore le marin se trompa, prenant ce mutisme pour un refus.

— Ah! gémit-il, vous me condamnez! Mais vous ne savez donc pas que cette condamnation, c'est ma mort; que, l'autre jour, quand j'ai cru que vous aviez aimé cet homme, j'ai voulu mourir, et que sans l'arrivée de Jean, je...

Il avait laissé retomber les doigts qu'il retenait.

Il s'éloignait d'elle.

Brusquement Jeanne se retourna. Elle le regarda bien en face. Elle le vit si pâle, si désespéré, qu'à son tour elle eut peur. Alors, elle courut à lui, avec un cri :

— Pierre!

Le jeune homme ouvrit ses bras. Elle y tomba, haletante. Il la sentit tressaillir sous son étreinte, et, de ses paupières abaissées dans une défaillance, il vit un sourire glisser

jusqu'à ses lèvres, qui s'écartèrent de nouveau pour murmurer son nom :

— Pierre!

Leurs deux amours n'en faisaient plus qu'un. Jeanne laissa chanter son âme.

— Pierre, mon Pierre, ne me réveillez pas, laissez-moi dormir encore. Oh! il est si bon, ce rêve! Vous ne savez que votre souffrance, vous ignorez la mienne. Eh bien! oui, moi aussi, je vous ai aimé dès la première heure; dès le premier regard, vous m'avez prise et vous m'avez gardée. Mon Dieu! que serait-il arrivé si ce mariage avait eu lieu? Je serais morte, Pierre, morte, comme l'autre! Et vous me parlez de mourir, vous! Non! non! laissez moi dormir encore; je ne veux pas que mon rêve finisse!

Lentement, tandis que son front s'appuyait sur l'épaule du jeune homme, sa taille souple sur son bras, elle rouvrit les yeux. Les paupières parurent hésiter. Un premier reflet du jour y glissa comme s'il fût tombé des yeux de Pierre, et leurs deux souffles soupirèrent en même temps la parole des sublimes ivresses :

— Je t'aime!

Un mois plus tard, Jeanne et Antoinette se marièrent au même autel, à Dinard.

Quand la cérémonie fut terminée, Pierre emmena sa femme, et tous deux s'enfuirent dans le train de Dinan à Granville.

Comme ils descendaient du wagon, Pierre dit à Jeanne :

— Veux-tu m'accorder une faveur?

Elle répondit par un baiser.

— Eh bien! reprit Pierre, tout à l'heure, quand j'en ferai le signe, tu fermeras les yeux, tu seras aveugle volontaire à mon bras.

La nouvelle épouse consentit.

Elle ferma les yeux et ne les rouvrit que sous la caresse des lèvres de son mari. Alors, son regard embrassa tout ce qui l'entourait.

— Mais nous sommes à Saint-Pair, s'écria-t-elle, dans notre...

Elle s'interrompit. Un nuage venait de glisser sur son front.

— Tu dis bien, fit Pierre en souriant, dans notre ou plutôt dans ton chalet. Je ne suis Anglais que comme j'étais ogre, pour les autres. Tu vois que j'avais raison. Le flot est revenu, le bonheur monte.

FIN.

transactions: patente, droit proportionnel, taxe sur les employés, timbre, etc.

Ainsi, pour les maisons de banque, l'impôt absorbe d'abord plus de 15 0/0 du revenu. Et c'est le reliquat dont, sous un autre prétexte, on exige depuis vingt ans le 3 0/0 qui va être le 4 0/0!

Voilà ce qui est inique.

Mais c'est, en outre, d'une mauvaise économie politique; car c'est absolument préjudiciable à la prospérité nationale.

Qu'est-ce que représentent les valeurs mobilières?

Elles représentent le travail et le commerce du pays.

Ces usines, ces docks, ces fabriques, mis en actions et en obligations, ne se fondent et ne prospèrent que grâce aux capitaux venus de toutes les bourses, surtout de la petite épargne.

Or, grâce aux frais généraux rendus si lourds par les impôts divers qui frappent ces fabriques, ces docks et ces usines, actions et obligations ne rapportent pas toujours 5 0/0, taux qui, s'il est rémunérateur pour un capital placé sur solide hypothèque, est tout à fait insuffisant quand il s'agit d'un capital en fonction multiple avec les risques si nombreux de la banque, du commerce et de l'industrie.

Par conséquent, un impôt qui affaiblit encore ce revenu déjà très aléatoire est le plus injuste des impôts; c'est aussi le plus inintelligent.

C'est, en effet, comme si l'État tuait la poule aux œufs d'or.

Les valeurs immobilières, ne donnant plus qu'un revenu dérisoire, tomberont en discrédit.

C'est fatalement la baisse de tous ces titres.

L'épargne s'abstiendra.

Elle achètera peut-être de la rente qui, ne rapportant pas plus, lui paraîtra moins inquiétante.

Mais les grandes entreprises commerciales, les usines et les fabriques seront arrêtées dans leur essor.

Si la rente monte, — ce qui ne mettra pas un sou dans les caisses de l'État — les recettes du Trésor diminueront dans des proportions considérables.

Et les 4 0/0 sur le revenu mobilier produiront dans le budget des recettes un déficit bien plus gros que la plus-value donnée par cette taxe aussi lourde qu'absurde.

PROPOSITION DE LOI

M. Pontois, député des Deux-Sèvres, a déposé, au cours de la séance de lundi, une proposition de loi tendant à obliger les notaires à verser dans les caisses du Trésor les fonds dont ils sont détenteurs et qui ne sont productibles d'aucun intérêt.

M. Pontois estime que le gouvernement aurait ainsi perpétuellement à sa disposition à titre gratuit un fonds de roulement de deux milliards.

Dans sa pensée, l'adoption de sa proposition rendrait inutile l'emprunt proposé par le gouvernement.

PASSAGE DE GRUES

... Des bataillons de grues

De leur vol, à grands cris, obscurcissent les nues.

Nous sommes à l'époque où les grues errent.

Une bande de ces oiseaux migrateurs a été vue, hier matin, se dirigeant vers le Midi.

Si nous en croyons les pronostics, nous serions à la veille d'un hiver rigoureux, qui est toujours annoncé par le passage de ces élégants cultrirostres.

Brrr!!!

LES PIÈCES DÉMONÉTISÉES

Nous lisons dans la *Dépêche*:

« Le public se plaint avec ensemble de la rigueur presque tyrannique apportée dans les divers services publics, au tri des pièces dites démonétisées. Telle pièce française, absolument bonne, est refusée si elle n'a pas une couronne, tel millésime, etc..., et voilà qu'on se met, même au Télégraphe, à refuser les sous étrangers!... Il y a là une entrave sérieuse à la liberté des échanges, car s'il fallait apporter dans les transactions ordinaires les

mêmes soucis et le même rigorisme, on n'en finirait pas. Nous ne voyons pas trop ce qu'on a à gagner à ennuyer le public. Qu'on refuse les pièces étrangères, chiliennes et autres qui n'ont pas la même valeur intrinsèque que les pièces françaises, parfaitement. Mais pour les autres, surtout pour des pièces françaises, à quoi bon? »

ANGERS.—Grand-Théâtre.—Sigrid Arnoldson donnera demain soir samedi une dernière représentation pour ses adieux au public angevin.

Sigrid Arnoldson chantera le rôle de Violetta dans la *Traviata*.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 30 novembre 1890, à 4 h. 1/2

370^e Concert Populaire

Avec le concours de M^{lle} L. STEIGER, pianiste.

PROGRAMME

1. *Symphonie inachevée*, demandée (Schubert). — Allegro moderato. — Andante con moto.

2. Troisième concerto pour piano avec accompagnement d'orchestre (G. Pfeiffer). — Allegro. — Romance. — Final. — Exécuté par M^{lle} L. Steiger.

3. *Musette et Tambourin* des Fêtes d'Hebé (Rameau). — 1^{re} audition.

4. *Lysic*, pantomime, 1^{re} audition (G. Marty). — A Prélude. — B Danse.

5. Morceaux de piano: A *Caprice-Etude* (J. Bordier). — B *Dans les Steppes* (L. Schytte). — C *Andante spianato et Polonaise* avec orchestre, 1^{re} audition (Chopin). — Exécutés par M^{lle} L. Steiger.

6. Ouverture de *Benvenuto Cellini* (Berlioz).

L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

LES VINS DE TOURAINE

Bourgueil.—Les vendeurs comme les acheteurs se tiennent sur la réserve; par suite il y a peu de transactions. Les bons crus de Saint-Nicolas sont tenus à 190, 200 fr. à livrer en mars; il y a eu quelques ventes à ce prix et à 230 fr. livrable en octobre 1891.

Les propriétaires affirment que le vin vaudra la récolte de 1881.

Le vin du château de Benais a été vendu à 160 fr.

Saint-Avertin.—130, 140 et 150 fr. suivant qualité, logé.

Saint-Martin-le-Beau.—105 fr. les rouges, nu, et 120 les blancs, logé.

Saint-Georges, Montrichard, côte du Cher. — 102, 105, 110, nu.

Loches. — Quelques belles parties de Perussons très réussies, 110 fr., nu.

Chinon. — Pas de cours, prétentions très élevées.

Luynes, Fondettes. — 92, 95 et 100 fr., nu.

Vouvray. — De 150 à 200, suivant qualité, logé.

Richelieu blancs.—65 fr. les 225 litres, nu.

NOUVELLE CEINTURE DE SAUVETAGE

Une nouvelle ceinture de sauvetage vient d'être inventée par un membre de la Société des sauveteurs de la Sarthe, M. Jules Morancé, ouvrier serrurier en voitures, demeurant rue Claircigny, 31, au Mans.

Cette ceinture est maintenue par deux amarres qui correspondent à une corde à nœuds dont la longueur permet d'atteindre le 4^e étage jusqu'où l'on peut monter en 14 secondes.

Au bout de la corde est attachée une araignée à 4 branches qui sert à fixer l'appareil à un balcon ou à une saillie de la pierre. Le poids de l'appareil complet est de 1 k. 700.

Des expériences faites dans la cour de la mairie ont obtenu un plein succès.

LES VAGABONDS DANS L'ALLIER

La mise en vigueur d'un récent arrêté du préfet de l'Allier, tendant à la répression du vagabondage, donne lieu à de curieux incidents. C'est ainsi que lundi les tribunaux de Montluçon et de Moulins ont dû tenir une audience spéciale pour juger les individus arrêtés dans toutes les communes du département. Les gendarmes et la police locale procèdent à des rafles tellement importantes qu'il est à

prévoir que les quatre prisons vont devenir insuffisantes.

BŒUFS ÉTRANGERS

Au marché de la Villette de lundi dernier, on comptait 450 bœufs et taureaux américains. Ils avaient été expédiés de Chicago et faisaient partie des envois de l'Amérique du Nord, bien supérieurs en poids et en qualité à ceux de l'Amérique du Sud.

On annonce des envois de trois mille bœufs américains d'ici la fin de l'année.

LES VÉLOCIPÈDES

Sait-on à quelle vitesse on peut arriver en vélocipède?

La vitesse la plus rapide atteinte jusqu'ici en vélocipède vient d'être obtenue par un Anglais nommé Jones, qui est parvenu à faire le kilomètre en une minute 27 secondes.

Pour se rendre compte de cette vitesse, il faut savoir que le parcours le plus rapide pour un cheval au trot est de une minute vingt secondes par kilomètre, et pour un cheval au galop, de une minute deux secondes.

Seulement il faut ajouter qu'à partir du deuxième ou du troisième kilomètre, le cheval est battu sans difficulté par le vélocipédiste, qui vient se placer immédiatement après la locomotive pour les longues distances.

CINQ CENTIMES PAR JOUR, pour recouvrer la santé par l'emploi des Pilules Suisses, qui ne peut faire cette dépense? Tout le monde sait du reste que, sous le rapport de l'efficacité, aucun autre produit ne peut leur être comparé.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 29 novembre, dernière représentation de Sigrid Arnoldson et pour ses adieux au public angevin. — LA TRAVIATA, opéra en 4 actes.

Dimanche 30 novembre, *La Fille de Mme Angot* et *Les Noces de Jeannette*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 30 novembre, *La Tour de Londres*, drame en 5 actes, et *La Consigne est de ronfler*.

Théâtre de Saumur

DIRECTION: SUREAU-BELLET

LUNDI 1^{er} Décembre 1890

LAKMÉ

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de LÉO DELIBES.

Bureaux, 8 h.; rideau, 8 h. 1/2.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 novembre 1890.

La Bourse est fermée et, malgré quelques réalisations en clôture, les dispositions restent très favorables. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.15; le 4 1/2 0/0 à 104.50.

Le Crédit Foncier vaut 4,288. Les achats du comptant se portent très activement sur les obligations foncières et communales dont les cours laissent aux acheteurs une belle marge de hausse.

La Banque de Paris poursuit son mouvement de reprise à 940.

La Banque d'Escompte progresse à 565. Les actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite se négocient à 508.75 sur le marché officiel du comptant.

Le Crédit Lyonnais oscille de 796 à 798. Le Crédit Mobilier se négocie à 420; la Société Générale à 493.75.

Les actions de la Compagnie des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône sont à 520. Il serait difficile de trouver un autre placement aussi rémunérateur en valeurs garanties par l'État français.

Parmi les valeurs industrielles on remarque la bonne tenue des Etablissements Eiffel à 567.50.

L'Alpine se traite en grande faveur à 243.75, soit une hausse de 2.50 sur hier.

La Silver Gance garde son courant d'affaires à 25.50. On profite du bas prix d'une valeur qui réserve aux actionnaires des chances d'avenir presque illimitées. Les titres définitifs sont délivrés par la Banque de l'Ouest à Paris. Les Chemins Économiques cotent 409.

Quai de Limoges

GALERIE HISTORIQUE. — PANORAMA FRANÇAIS.

Vue générale de l'Exposition universelle de 1889.

Tableaux et vues de toutes sortes. — Sujets d'actualité.

Prix réduits pour pensions et collèges.

Les effets si bienfaisants du *Goudron Guyot* en liqueur ou en capsules, contre les affections de la poitrine et de la gorge, sont dus à la bonne préparation de ces produits; il n'est pas d'enrhumés, de catarrhex, d'asthmatiques qui n'aient retiré du soulagement de l'emploi du *Goudron Guyot*. Ces médicaments ont été expérimentés avec le plus grand succès dans les hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

ÉPICERIE CENTRALE

23, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85

— 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 6 personnes. 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 3 personnes. 0.50

Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. 1.30

— très grosses 1 A gentenil. 2.50

Jardinière, Macédoine, Fonds d'artichauts,

Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients

sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers*

dont c'est la pleine saison, qui sont d'une

qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix: Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui

rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents*.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstruisant

le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération

du SANG. Il convient à toutes les personnes

d'une constitution languissante ou affaiblies par

le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRE ph^{ce}, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^{tes}

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON D'HABITATION

Située à Saumur, île Maffray, rue de l'Abattoir,

Ayant appartenu à M. et M^{me} KLEIN.

Revenu brut annuel, 500 fr.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

TAILLE DES ARBRES

& entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Morticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR

SUCCESSEUR DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

ON demande un PETIT CLERC

à l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17. — S'y adresser. (879)

ON DEMANDE une bonne FEMME de CHAMBRE, pour Noël. S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GAILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

A CÉDER DE SUITE

CAFÉ DU MARCHÉ

Place de la Bilange, 24, Saumur

Pour renseignements, s'y adresser. — Conditions avantageuses.

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MEXME FRÈRES

SAUMUR Rue d'Orléans, 18 et 20 SAUMUR

ACTUELLEMENT

OUVERTURE DE LA GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de dissolution de société

SOLDE COMPLET DES COUPES ET COUPONS

RABAIS ÉNORMES

Sur toutes les Marchandises

Toute personne désireuse de s'en rendre compte peut venir se renseigner

L'ENTRÉE EST ENTIÈREMENT LIBRE

PLUS DE CRÉDIT
PLUS D'ESCOMPTE
PLUS D'ÉCHANTILLONS
PLUS DE CONDITIONS

La Vente au Comptant
Sans frais inutiles
Directement à l'acheteur

La Vente aura lieu : de neuf à onze heures et demie le matin ; de une à cinq heures le soir.

Pas de vaines promesses ! des actes !

VENTE au COMPTANT --- ENTRÉE LIBRE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés ! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombre. Pour arriver à ce résultat, une GRANDE LIQUIDATION sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du 35 centimes, et à celui du 20 centimes qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etrennes du Jour de l'An*, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Gouffé, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Broserie, Articles de ménage, etc. Les articles de *Bonneterie* : Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de *Papeterie* : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands.

Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le GRAND BAZAR, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉBINEAU

LIGNAIS, SUCC^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye; 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,